



PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

DUREE

2 jour (14 heures).

METHODE(S)-MOYEN(S)

- Apports théoriques (1/4 temps) et mise en situation pratique sur plateforme pédagogique (3/4 temps).
- Echanges d'expériences entre stagiaires,
- Apports pratiques par le biais de mise en situation sur plateforme pédagogique

PRE REQUIS

- Aptitude médicale au port des Equipements de Protection Respiratoire,
- Maîtriser la langue d'enseignement

MATERIEL

Salle de formation équipée, plateforme pédagogique (zone où est reproduite un chantier amiante grandeurs nature ainsi que différentes situations de travail simulant des Matériaux Contenant de l'Amiante).

PERIODICITE

- Recyclage tous les 3 ans

MODALITES D'ANIMATION

Apports théoriques (1/4 temps) et mise en situation pratique sur plateforme pédagogique (3/4 temps).

NOMBRE DE STAGIAIRES

1 session de 10 stagiaires maximum

EQUIPEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRES

SO

DATES ET LIEUX

Cf convention

Permettre aux opérateurs de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptibles de libérer des fibres d'amiante relevant de la SS4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

OBJECTIF(S)

Réaliser les interventions relevant de la sous-section 4.

- Connaître le risque amiante et la réglementation en vigueur
- Appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

- **Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante**
- **Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source**
- **Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante**
- **Application du mode opératoire**

VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation théorique par un questionnaire.
- Evaluation pratique incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation de compétences sous réserve de la réussite aux examens théoriques et pratiques.
- Délivrance d'une attestation de présence en fin de formation.

TARIF

Cf convention de formation